

PROCES-VERBAL de la réunion du bureau syndical du 9 septembre 2024 à 9h00

Etaient Présents :

JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean	Saint André le Puy
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas

Secrétaire élu(e) pour la session

OULION Emmanuel

Le quorum (plus de la moitié des 7 membres du Bureau syndical), étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

1. Autorisation de signature de la convention de mise a disposition du service administratif du sima coise auprès de la cellule animation captage du SIVAP dans le cadre de l'occupation de locaux communs

INFORMATIONS DIVERSES

2. Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2024-2025
3. Tarif de l'eau applicable à Loire Forez agglomération pour l'exercice 2024-2025
4. Tarif de l'assainissement applicable à Loire Forez agglomération pour l'exercice 2024-2025
5. Montant de la « Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif » (PFAC)
6. Renouvellement de la ligne de trésorerie 2024-2025

Le procès-verbal du Bureau Syndical de la séance du 8 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE ADMINISTRATIF DU SIMA COISE AUPRES DE LA CELLULE ANIMATION CAPTAGE DU SIVAP DANS LE CADRE DE L'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNS

Suite au recrutement d'un animateur au sein du SIVAP depuis le 2 septembre 2024 et afin de bénéficier des compétences du SIMACOISE, les deux collectivités avaient convenu que l'animateur exercerait ses fonctions au SIMA COISE.

Il convient donc de conventionner avec le SIMA COISE pour préciser les conditions et les modalités de mise à disposition du service administratif du SIMACOISE au profit du SIVAP.

Les frais sont estimés à 3 043 € / an, répartis comme tels :

- Les frais d'hébergement avec :
 - Loyer et charges estimés, sur la base de 2023-2024, à **1 806€/an**
 - Hébergement sur serveur informatique estimé, sur la base de 2024, à **383€/an**
 - Accès internet estimé, sur la base de 2024, à **58€/an**
- Les frais de **personnel** administratif et technique nets de subventions pour le temps passé évalués à 6 jours annuels d'un ETP (3 jours administratif et 3 jours technique). Sur la base de l'année 2023, le montant est estimé à **558€/an** ;
- Les frais d'impressions/copies avec :
 - Le coût à la copie/impression (y compris le papier) avec pour 2024, un coût unitaire est de 0.0054€ TTC pour le noir et blanc et 0.054€ TTC pour la couleur,
 - Le coût de la location du copieur pour 1/10^{ème} du coût annuel soit une estimation, sur la base de 2024, de **238€/an**.
- Les frais d'affranchissement au réel, en fonction du nombre d'affranchissements aux tarifs en vigueur.

Les membres du bureau syndical doivent autoriser le Président à signer cette convention.

Oui et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ✳ Autorisent Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du service administratif du SIMACOISE auprès de la cellule animation captage du SIVAP dans le cadre de l'occupation de locaux communs.

INFORMATIONS DIVERSES

2. TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024-2025

Monsieur le Président rappellera que le prix de l'eau et de l'assainissement permet de financer les travaux effectués par le Syndicat et de pouvoir faire face aux dépenses de fonctionnement.

Il énoncera aux membres de l'assemblée les surtaxes du service d'eau potable et d'assainissement des exercices antérieurs et présentera les comptes provisoires 2024, ouvrant la discussion sur la modification des tarifs.

Monsieur le Président présentera une proposition aux membres présents.

L'avis des élus du Bureau Syndical sera sollicité avant validation par le Comité Syndical du 23 septembre 2024.

3. TARIF DE L'EAU APPLICABLE A LOIRE FOREZ AGGLOMERATION POUR L'EXERCICE 2024-2025

Suite au retrait de Loire Forez agglomération en date du 1er janvier 2021, Monsieur le Président rappellera que le comité syndical d'avril 2024 a fixé le tarif de l'eau à 1 €/m3 et l'abonnement à 37.40 € pour l'exercice 2023-2024 à appliquer à Loire Forez agglomération.

Il énoncera le courrier de Loire Forez agglomération en date du 20 avril 2024 demandant le maintien de ce tarif jusqu'au 31 décembre 2025.

L'avis des élus du Bureau Syndical sera sollicité avant validation par le Comité Syndical du 23 septembre 2024.

4. TARIF DE L'ASSAINISSEMENT APPLICABLE A LOIRE FOREZ AGGLOMERATION POUR L'EXERCICE 2024-2025

Suite au retrait de Loire Forez agglomération en date du 1er janvier 2021, Monsieur le Président rappellera que le comité syndical de septembre 2022 a fixé le tarif de l'assainissement à 0.794 €/m3 et l'abonnement à 18.34 € à appliquer à Loire Forez agglomération pour l'exercice 2023-2024.

Une réflexion doit être conduite pour fixer un nouveau tarif.

5. MONTANT DE LA « PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF » (PFAC)

Monsieur le Président rappellera la délibération n° 22-09-06 du 19 septembre 2022 fixant le montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif ainsi que la délibération n° 23-06-04 du 26 juin 2023 modifiant le calcul du montant de la PFAC pour les réaménagements d'immeubles avec création de logements supplémentaires.

6. RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE 2024-2025

Monsieur le Président expliquera que la ligne de trésorerie créé en 2023 arrive à échéance fin septembre 2024.

Suite au manque de rentrer d'argent ainsi qu'aux marchés en cours de paiement (Cuzieu/Montrond les Bains, Saint Laurent la Conche), Monsieur le Président expliquera que le syndicat a consulté pour renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 1 500 000 €.

L'avis des élus du Bureau Syndical sera sollicité avant validation par le Comité Syndical du 23 septembre 2024.

La séance est levée à 10h00

Monsieur le Président,
Jacques LAFFONT

Le secrétaire de séance
Emmanuel OULION

